

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 25

Artikel: Bâtiment d'administration de la S.A. et Ateliers Piccard, Pictet & Cie, à Genève, devenu Hôtel des délégations de la Société des Nations: architectes: MM. Revilliod et Turrettini, à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-35823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ne pouvons entrer ici et met en évidence de multiples cas où les dispositions préconisées peuvent être utilisées soit partiellement, soit dans leur ensemble.

Le brevet + 76842 prend en considération finalement un autre aspect de la question que nous avons également signalé dans les quelques explications données au début de ces lignes. Ce brevet prévoit en effet l'application d'éléments guides sur une partie de la hauteur (radiale) de la dernière file d'aubes

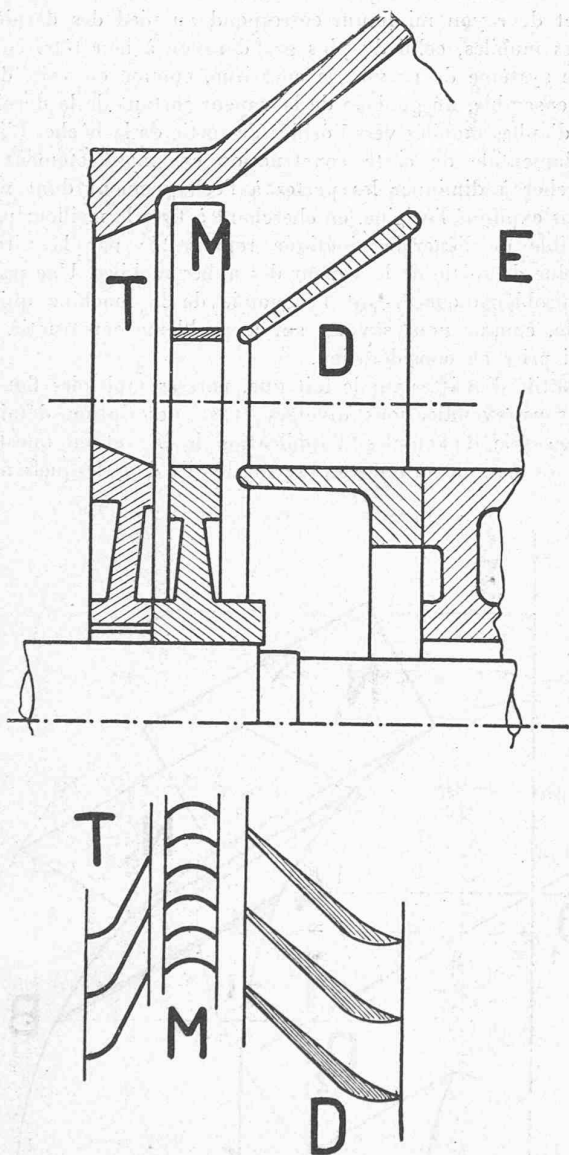


Fig. 3.

mobiles ou d'une série de files d'aubes mobiles successives situées vers l'échappement de la machine, comme le montre le croquis de la fig. 3. Dans cette figure, *T* représente les tuyères qui alimentent la dernière file d'aubes mobiles *M*. Les éléments-guides *D* débitent de la façon qui va être décrite vers l'échappement *E* de la turbine. Les éléments-guides en question sont destinés à convertir en énergie potentielle (pression) une partie de l'énergie cinétique de sortie de la vapeur des aubes mobiles. Plus exactement, ces éléments-guides convertissent en énergie potentielle un excédent d'énergie cinétique, car ils sont destinés à être montés en regard des parties des aubes mobiles qu'ils suivent lesquelles,

tournant avec une vitesse circonférentielle inférieure à la moyenne, donnent lieu à une vitesse absolue de sortie plus grande que celle obtenue au diamètre moyen, comme nous l'avons expliqué. Leur but est donc évident : ils tendent à amener à une valeur absolue égale sur toute la hauteur de la sortie de la vapeur (sortie des éléments-guides et sortie de la portion libre des aubes mobiles) la vitesse de ce fluide ainsi que sa direction. On peut obtenir ce résultat par un choix opportun du tracé des éléments-guides (qui ne sont donc pas autre chose que des diffuseurs) sans grandes difficultés, au moins théoriquement. L'application des diffuseurs proposés élimine donc les différences de vitesses absolues de sortie que nous avons signalées et, avec celles-ci, les remous qui en proviennent. Mais par contre leur présence provoque des différences de pression dans la veine de vapeur sortant de la turbine de sorte que — même en admettant un fonctionnement excellent des diffuseurs ce qui est pratiquement très problématique — indirectement elle provoque des troubles de même nature que ceux qu'elle voudrait éviter.

L'idée est intéressante en soi et par le fait qu'elle montre que des considérations d'un ordre presque purement théorique trouvent leur écho dans le domaine des inventions pratiques. Cependant vu les objections qui peuvent d'emblée être faites à la solution préconisée nous croyons que seule son application pratique serait de nature à trancher la question de sa plus ou moins grande opportunité : jusqu'à maintenant nous n'avons pas entendu parler de réalisation du genre.

CH. COLOMBI.

Bâtiment d'Administration de la S. A. des Ateliers Piccard, Pictet & C^{ie}, à Genève, devenu Hôtel des Délégations de la Société des Nations.

Architectes : MM. REVILLIOD et TURRETTINI, à Genève.

Le bâtiment d'Administration de la S. A. des ateliers Piccard, Pictet et C^{ie} à Genève, a été construit d'après les principes les plus modernes de la construction.

Il est entièrement en béton armé des fondations à la charpente. Il couvre une superficie de 672 m².

La façade de béton armé d'une longueur de 40 m. environ a été revêtue d'un parement exécuté en grès coquillé d'Othmarsingen.

L'installation intérieure a été spécialement étudiée en vue du logement du personnel administratif d'une société importante.

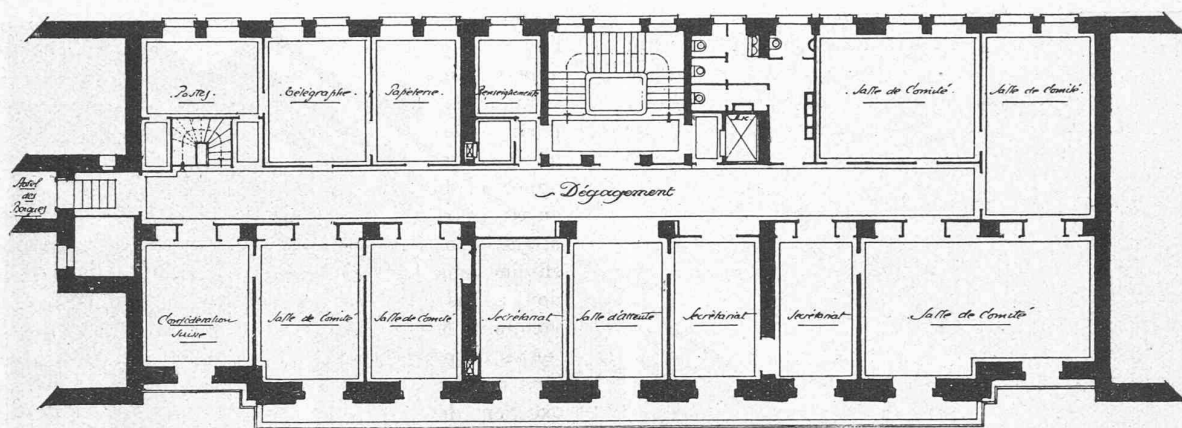
Au sous-sol, outre les caves, sont situés les locaux nécessaires au chauffage général du bâtiment, aux services d'alimentation d'eau chaude et du nettoyage par le vide, le logement du concierge, les garages d'autos et de bicyclettes auxquels on accède par une vaste cour.

Le rez-de-chaussée est aménagé en arcades locatives dont tout un groupe est spécialement installé comme magasin d'exposition d'automobiles.

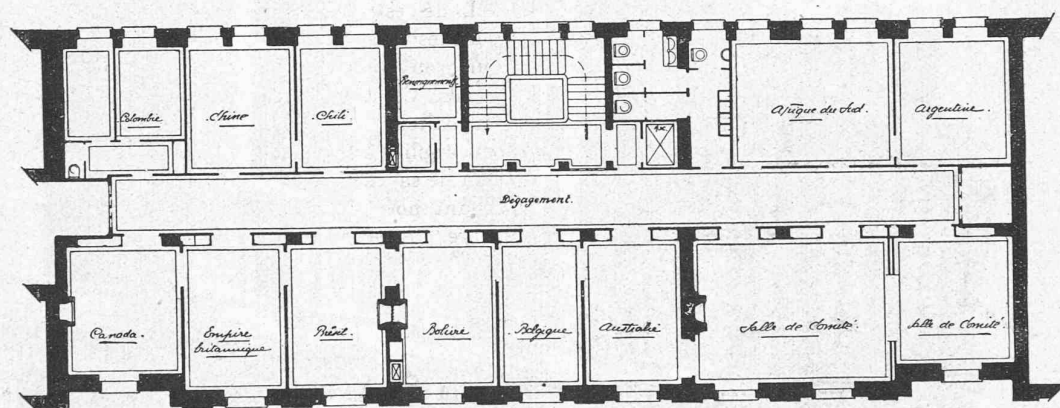
Aux étages : locaux pour bureaux administratifs avec toutes les dépendances.

Etant donnée la destination, la décoration intérieure est fort simple.

L'HOTEL DES DÉLÉGATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, A GENÈVE



Plan du premier étage. — 1:300.



Plan du deuxième étage. — 1:300.

Il n'y a qu'une petite recherche architecturale dans le vestibule d'entrée et la cage de l'escalier dont les marches et les soubassements sont entièrement exécutés en marbre.

Les grandes baies de la cage d'escalier qui prennent le jour à l'extérieur sont munies de vitraux dont les couleurs combinées avec celles de la décoration murale et les tons des plafonds forment un ensemble harmonieux.

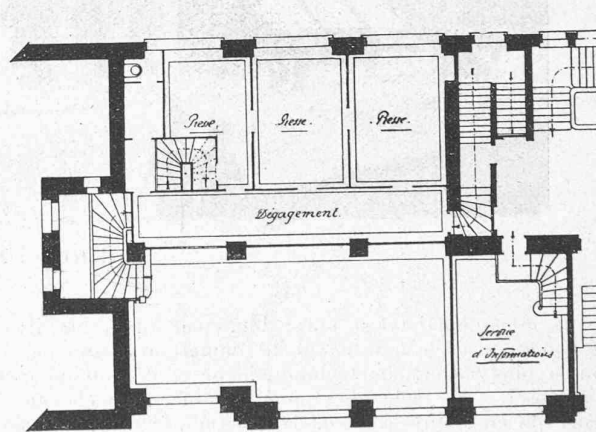
Ce vaste édifice est devenu, on le sait, l'Hôtel des délégations de la Société des Nations et les plans reproduits ici correspondent à cette nouvelle destination.

Congrès de la normalisation, à Lausanne
organisé par l'Union Suisse pour l'amélioration du logement
(Section romande).

Extrait du rapport de M. F. Gilliard, architecte.

Séance du 23 juillet, au Casino de Montbenon,
sous la présidence de M. Paul Rosset, architecte, conseiller municipal
à Lausanne.

En réponse au questionnaire adressé après la séance préparatoire du 15 mai aux commissions cantonales, huit rapports sont parvenus au Secrétariat de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement : un de Fribourg, trois de Genève, un de Neuchâtel, trois du canton de Vaud, un du Valais. Avant de les analyser et d'en détacher les points essen-



Plan de l'entresol. — 1:300.

Architectes : MM. Revilliod et Turrettini.

tiels qui serviront de base à la discussion, le rapport général définit le mot de « normalisation » qui semble avoir été mal compris ou interprété de manières très différentes. De tous temps nous avons normalisé en construction, de tous temps nous avons connu des types courants pour certaines parties du bâtiment et nous avons recouru à ces types toutes les fois que nous devions regarder strictement à l'économie. Il s'agit de faire avec méthode et en grand ce qui a été fait sans méthode et en petit. Nous pouvons dénombrer les éléments constitutifs de la construction, déterminer exactement leur fonction. Nous

L'HOTEL DES DÉLÉGATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, A GENÈVE



Architectes : MM. Revilliod et Turrettini.

devons nous demander si, étant donné cette fonction, ils ont été conçus jusqu'à maintenant de manière à assurer l'exécution la plus rationnelle techniquement et économiquement. Normaliser, c'est rechercher pour chacun de ces éléments la forme qui en assure le mieux la fonction, le moyen d'exécution le plus précis, le plus avantageux qualitativement et quantitativement. Et comme l'exécution d'une construction est soumise à un ensemble de conditions générales d'ordres égal, hygiénique, esthétique et social, nous aurons à en tenir compte car elles peuvent avoir leur répercussion sur les moindres détails. Il s'agit de procéder du général au particulier et non du particulier au général comme d'aucuns le pensent. N'oublions pas que c'est l'architecture qui nous nourrit tous et qu'en normalisant nous ne cessons pas un instant de faire de l'architecture.

L'œuvre commencée par ce congrès est une œuvre de longue haleine. Il s'agit d'établir en premier lieu un plan d'ensemble qui permette de sérier logiquement les questions, d'être à peu près sûr que chaque résultat partiel concourt bien au résultat final.

Passant à l'examen des rapports cantonaux, le rapport général fait ressortir leurs concordances et leurs divergences :

I. — La première question posée était celle-ci :

En quoi les dispositions légales ou réglementaires actuelles relatives à l'aménagement des quartiers et des constructions ou à leur mode d'exécution pourraient-elles être modifiées pour faciliter la reprise de la construction, dispositions en plan, en hauteur, dispositions de détail, etc....

Tels sont les règlements relatifs :

a) Aux rapports des constructions et propriétés avec le domaine public et entre elles ;

b) A l'hygiène des habitations ;

c) A la sécurité des constructions.

a) Les rapports des cantons de Vaud et de Genève préconisent l'établissement de zones à la périphérie des villes avec limitation de la hauteur des constructions de manière à favoriser la création d'habitations familiales et à enrayer la spéculation sur les terrains. Le rapport de Genève fixe à deux le nombre des étages à autoriser.

Il est certain que cette mesure, qui a déjà été proposée au Congrès de l'habitation de Lyon en 1919, qui est appliquée très heureusement aux Etats-Unis, serait des plus efficaces pour procurer de l'espace à la population des villes, qui est beaucoup trop dense. Il est certain, d'autre part, que le prix